RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

YZICO

Audit

2A HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : [redacted]

[redacted]

991 210 717 R.C.S. NANCY

RAPPORT du COMMISSAIRE aux APPORTS pour l'apport en nature de parts sociales de la SARL CARROSSERIE PATTI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime de l'associé unique en date du 24 août 2026, nous vous présentons notre rapport, prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce, sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Angelo PATTI dans le cadre de l'augmentation de capital de la société 2A HOLDING.

L'apport envisagé est décrit dans les projets d'apport en nature intégré dans les statuts.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celui-ci n'est pas surévalué et à vérifier qu'il correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

[redacted] - Tél. : [redacted]

1/ Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

L'opération consiste en l'apport en nature de 7 000 parts sociales de la société CARROSSERIE PATTI qui seront rémunérées par des actions de la société 2A HOLDING, remises à l'apporteur dans le cadre d'une augmentation de capital.

Société dont les parts sont apportées

La société **CARROSSERIE PATTI** est une SARL au capital social de 70 000€ divisé en 7 000 actions d'une valeur nominale de 10€, immatriculée au RCS de NANCY (538 677 592) et dont le siège social est [redacted] Son objet social est :

- Tous travaux de carrosserie, la réparation, la transformation, la construction, la location, l'entretien, le nettoyage et l'équipement de tous véhicules et pièces détachées ainsi que le négoce de pièces détachées.
- Toutes activités d'achat et de vente de véhicules automobiles, cycles et motocycles, neufs et d'occasion.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Société bénéficiant de l'apport

La société **2A HOLDING** est une SAS au capital social de 1 000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10€, immatriculée au RCS de NANCY (991 210 717) et dont le siège social est [redacted] Son objet social est, en France et à l'étranger :

- La prise de participation ou d'intérêts dans toute entreprise et la gestion de ces participations ;
- La prestation de services aux entreprises en général, et de ses filiales, en particulier, notamment en matière technique, administrative, comptable, financière et de gestion.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2 Description et évaluation des apports

SARL CARROSSERIE PATTI

L'opération repose sur l'apport de 7 000 parts sociales de la société.

La SARL CARROSSERIE PATTI est évaluée à 650 000€ soit 92.86€ par part.

1.3 Évaluation et rémunération de l'apport

Compte tenu de la valeur retenue précédemment, l'apport sera donc rémunéré :

Pour les 7 000 actions apportées, à concurrence de 650 000€, par la création et l'attribution à :

- Monsieur Angelo PATTI de 65 000 actions nouvelles de 10€ de valeur nominale, chacune intégralement libérée de la SAS 2A HOLDING.

Soit une rémunération totale de 650 000€ par la création et l'attribution de 65 000 actions nouvelles à Monsieur Angelo PATTI, d'une valeur nominale de 10€.

Une fois l'opération réalisée, le capital de la société 2A HOLDING sera de 651 000€ réparti en 65 100 actions de 10€ de nominal détenues à hauteur de 65 100 actions par Angelo PATTI.

2/ Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes afin d'analyser et d'apprécier la valeur des biens composant l'apport. Nos contrôles ont porté sur l'examen des éléments comptables qui nous ont été fournis, et ceci dans le cadre d'un examen limité.

Nous avons examiné le rapport d'évaluation concernant la SARL CARROSSERIE PATTI établis par le cabinet ORCOM, Expert-Comptable.

Les méthodes retenues pour valoriser la SARL CARROSSERIE PATTI ont été correctement appliquées dans le respect du principe de prudence et des règles généralement admises.

La valeur nette de l'apport de 650 000€ est validée.

Nous avons, par ailleurs, vérifié la propriété des actions apportées.

3/ Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur globale des apports décrits précédemment, dont le total s'élève à **650 000 euros (six cent cinquante mille euros) est correcte** et, en conséquence que l'actif net apporté correspond au moins à la valeur nominale des actions sociales à créer.

Fait à Villers-Lès- Nancy, le 9 novembre 2026

YZICO Audit
Commissaire aux Apports

Représentée par Frédéric PETITDEMANGE

[redacted]